



الوفاق للإيجار المالي  
el wifack leasing

**Société El Wifack Leasing**  
**S.A. au capital de 15.000.000 Dinars**  
**Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100**

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 20 Juin 2011 à 10 h à l'hôtel CHERATON avenue de la Ligue Arabe- 1080 -TUNIS- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités 2010.
- Approbation des états financiers et des états consolidés arrêtés au 31.12.2010.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2010.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2010.
- Nomination et/ou renouvellement d'un Co-commissaire aux comptes.
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.



## Projet de résolutions à l'AGO

---

### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2010.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2010 conformément à l'article 200 du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

### Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| <b>Résultat bénéficiaire 2010</b>     | <b>3 247 646,200</b> |
| Résultats reportés                    | <b>150 181,987</b>   |
| <b>Total</b>                          | <b>3 397 828,187</b> |
| Réserves légales (5%)                 | 169 891,409          |
| <b>Premier reliquat</b>               | <b>3 227 936,778</b> |
| Fonds social                          | 100 000,000          |
| <b>Deuxième reliquat</b>              | <b>3 127 936,778</b> |
| Dividendes                            | 1 500 000,000        |
| <b>Troisième reliquat</b>             | <b>1 627 936,778</b> |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 600 000,000          |
| <b>Résultats reportés</b>             | <b>1 027 936,778</b> |

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,500 dinars par action soit un dividende de 10% du nominal. Le paiement est fixé à partir de .....

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

### Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2010.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

### Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

### Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement le mandat du « cabinet Abdelhedi Djemel et Associés ADA » représenté par M. Abdelhedi Djemel pour les exercices 2011, 2012 et 2013 soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

**Septième résolution :**

sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à \*\*\*\*\*.**